



Le traité de Verdun (août 843)

Par le traité de Verdun, les trois fils survivants de Louis le Pieux et donc les petits-fils de Charlemagne, partagent l'empire carolingien en trois royaumes. Cette division de l'empire de Charlemagne s'avèrera définitive. Ce traité consiste en l'application de la coutume franque, basée sur le partage de l'héritage entre tous les fils héritiers et non sur l'attribution au seul fils aîné, (règle de primogéniture appliquée chez les Romains).

À la mort de Louis le Pieux, le 29 juin 840, son fils aîné, Lothaire, s'arroge sa succession en vertu de l'Ordinatio Imperii de juillet 817. En 840, Lothaire est en position de force par rapport à ses deux rivaux Louis et Charles. Louis doit affronter des troubles intérieurs dans son Royaume de Bavière. Charles doit reconquérir la confiance des grands de son royaume d'Aquitaine, séduits par Pépin.

Lothaire profite de la situation pour envoyer des messagers un peu partout dans l'Empire. Louis le Germanique et Charles le Chauve, vont devoir s'allier pour contrer les ambitions de Lothaire. Ils battent leur aîné ainsi que Pépin II à la bataille de Fontenoy-en-Puisaye, le 25 juin 841. En 842, ils renforcent leur alliance par le Serment de Strasbourg. Lothaire finit par céder et signe avec ses frères le traité de Verdun.